

273

5/10
495



A R R E S T
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Portant règlement pour le dépôt à faire par les Dépositaires volontaires ou judiciaires des effets appartenans aux nommés Bigot, Varin, & autres condamnés en restitution au profit du Roi, dans l'affaire du Canada.

Du 11 Août 1764.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI ayant, par arrêt de son Conseil du 18 février 1764, ordonné que tous particuliers dépositaires volontaires ou judiciaires des biens de Bigot, Varin, & autres condamnés, seroient tenus de faire leurs déclarations détaillées desdits biens, & de les remettre ou faire remettre au Greffe de la Commission établie, avec

